



**Mairie d'AUBY**  
**Attribution Fourniture d'un serveur**  
**de virtualisation et d'une baie de sauvegarde**  
**Décision n° 2026/051/MP**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026  
Reçu en préfecture le 05/05/2026  
Publié le  
ID : 059-215900283-20260428-DD\_2026\_051-CC



Publié le 12 mai 2026

Vu l'article L 2122. 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de remplacer le serveur de virtualisation et la baie de sauvegarde,

Considérant que le montant estimatif de ce marché est inférieur à 40 000.00 € HT;

Considérant qu'une mise en concurrence a été publiée le 27 mars 2026 sur le profil d'acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 13 avril 2026 à 12h00;

Considérant que deux (2) offres sont parvenues;

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par le service compétent,

Considérant que l'offre présentée par EURO INFO est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection définis dans la lettre de consultation, et que la variante proposée a été retenue,

**Le Maire,**

**Décide**

**Article 1:**

D'attribuer le marché à EURO INFO - 265 Rue Aimé Césaire - 59121 PROUVY, sur la base de la variante retenue pour un montant de 41 132,22 € HT soit 49 358,66 € TTC.

**Article 2 :**

La présente décision sera :

- Publiée sur le site Internet de la Ville,
- Inscrite au registre des décisions du Maire,
- Transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication



AUBY, le 28 avril 2026

Bernard CZECH  
Maire